

Procès-verbal du premier conseil d'école
Groupe scolaire Emile Joulain
Jeudi 6 novembre 2025
18h30-20h30

Personnes présentes : Carine Le Bris-Voinot (maire déléguée en charge des affaires scolaires), Cécile Fleury (directrice de l'école et enseignante MS-GS), Rémy Guillemain (DDEN).

Pour les représentants de parents d'élèves :

BOUVIER Ronan (papa de Victor CE1 et Camille MS), SAVIDAN Arnaud (papa d'Ewen CE2), BAULOUE Marion (maman d'Albane GS et Timéo PS), Lucien GABORIAU (papa de Maël CM2 et Noé CP), Sophie GUEPIN (maman d'Aloïs GS et Lubin MS et Maxence CM2),

Pour l'équipe pédagogique : Magali Sécher (CM1), Marie Lécrivain (GS-CP), Sandrine Grall (CE1-CE2), Laurence Bruneau (CP-CE1), Mélanie Morel (Enseignante MS-GS), Camille Bellanger (PS-MS).

Personnes excusées : Cédric Arnoux (Inspecteur de l'Education Nationale), Maryline Audureau (CP-CE1), Manie Godin (ATSEM), Estelle Payraudeau (ATSEM), Anne-Sylvie ROCHE (maman de Céleste GS), CLAUDIER François (papa de Marius CE2 et Lancelot GS), Blanca Turpin (CM2), Eric Godin (Maire de Rives du Loir en Anjou).

Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école : Chaque réunion de conseil d'école fait l'objet d'un procès-verbal établi par la directrice de l'école en concertation avec un représentant des parents élus, secrétaire de séance. Le procès-verbal du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 12 juin 2025 a été transmis à tous les membres du conseil d'école ainsi qu'à toutes les familles de l'école. Il est également en ligne sur le site de la mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (ainsi que les PV des conseils d'école précédents depuis la rentrée 2019). Procès-Verbal approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Sophie Guepin.

ORDRE du JOUR

1 - Bilan de la rentrée

Vie scolaire et effectifs

Personnels

Travaux faits pendant l'été

Travaux à venir

2 –Règlement intérieur modifié à valider

3 - Résultats des élections (élections mode de scrutin électronique)

4 – Compte-rendu de la première évacuation incendie et du premier exercice attentat intrusion.

5 - Projets pédagogiques pour l'année

6- Evaluations nationales

7- Budget

8– Questions des parents d'élèves

1 - Bilan de la rentrée

Vie scolaire et effectifs

La rentrée des classes a donc eu lieu le lundi 1er septembre et s'est bien passée. L'effectif à ce jour est de 162 élèves.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Camille Bellanger Atsems : Manie GODIN et Manuela Talonneau	17	6							23
Cécile FLEURY et Mélanie MOREL Atsem : Estelle Payraudeau		14	9						23
Marie LECRIVAIN Atsem le matin : Margaux LAURENT			11	12					23
Maryline Audureau remplacée par Laurence Bruneau				13	10				23
Sandrine GRALL					7	16			23
Magali SECHER							21		21
Blanca TURPIN								26	26
TOTAL	17	20	20	25	17	16	21	26	162

Personnels

Cette année, trois services civiques devaient pouvoir être recrutés (courrier de confirmation reçu en juin suite au dépôt de projet fait en mai). La directrice a finalement reçu un nouveau mail début juillet indiquant que la demande initialement acceptée était refusée et qu'aucun recrutement ne serait possible. Les années précédentes, les missions des jeunes en service civique, au sein de l'école, étaient : aide à la direction, gestion de la BCD, aide dans les classes pour préparer du matériel, aide au travail dans les classes en groupes de besoin, aide aux élèves en difficultés dans les classes...

L'équipe enseignante regrette l'arrêt de ces recrutements qui permettaient un fonctionnement optimal de l'école.

M le DDEN va faire remonter ce problème.

Travaux faits pendant l'été

Plusieurs huisseries ont été changées cet été : Classe de CP-CE1, Salle des Djeuns. La classe de CM1 devrait également profiter de cette rénovation dans les prochaines semaines. Les poteaux extérieurs en bois ainsi que le bardage ont également été rénovés.

Des travaux pour changer complètement le système de chauffage ont eu lieu cet été et se sont poursuivis à la rentrée. La chaufferie devait pouvoir être mis en route au 15 novembre. En attendant, des radiateurs électriques mobiles ont été mis à la disposition des enseignantes de l'école.

Travaux à venir

Au niveau des huisseries, il ne reste plus que les petites fenêtres hautes dans l'ancien bâtiment maternel et la fenêtre du bureau de la psychologue comme huisseries d'origine du bâtiment (construit il y a une quarantaine d'années).

A l'intérieur de l'ancien bâtiment maternel, une double porte et la porte de la classe de GS-CP sont en mauvais état (cela avait déjà été signalé l'année dernière mais n'avait pu être pris en compte dans le budget précédent).

Le jeu (grand toboggan) de la cour maternelle a été démonté par les Services techniques du fait de sa vétusté. Son remplacement a déjà fait l'objet de discussions lors d'une réunion avec la mairie fin septembre. L'équipe enseignante redemande que son remplacement soit intégré au budget 2026.

Mme Le Bris-Voinot prend note de ces éléments.

2 – Règlement intérieur à modifier

Cette année, l'équipe enseignante propose une modification du règlement intérieur (passages surlignés en jaune). Cette modification avait fait l'objet d'une discussion lors du premier conseil d'école l'année dernière. Le règlement de l'école est validé par l'ensemble des membres et fera l'objet d'une diffusion auprès des familles.

Règlement de l'école

Groupe scolaire Emile Joulain – Soucelles

Rives du Loir En Anjou

ART 1 - HORAIRES

1.1 **Les horaires** de classe sont les suivants :

8H30/11H30 pour les matinées **et** 13H15/16H15 pour les après-midis.

L'organisation de la semaine scolaire a lieu sur quatre jours : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

1.2 **Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** ont lieu après la classe de 11h30 à 12h00, de 12h à 12h45, ou de 16h15 à 17h15 (horaires et jours fixés en fonction des élèves et des classes). Seuls les élèves concernés par les APC sont sous la responsabilité des enseignants. Les autres élèves sont, soit sous la responsabilité du personnel municipal, quand ils bénéficient du temps périscolaire ; soit sous la responsabilité de leurs parents, s'ils rentrent chez eux.

ART 2 – ACCUEILS ET SORTIES

2.1 **L'accueil** se fait au cours des 10 min qui précèdent les classes, à savoir :

entre 8H20 et 8H30 le matin **et** entre 13H05 et 13H15 l'après-midi.

La sortie des enfants se fait à la fin des cours à savoir : 11h30 le matin (12h00 pour les enfants qui bénéficient des APC les midis) et 16h15 l'après-midi (17h15 pour les enfants qui bénéficient des APC les soirs).

L'accueil et les sorties de élèves ont lieu aux endroits indiqués dans le document de rentrée de l'école.

2.2 Les enfants ne sont autorisés à pénétrer dans les locaux scolaires qu'après y avoir été invités par les enseignants ou la responsable de l'accueil périscolaire.

2.3 Il est bien sûr important d'arriver à l'heure, mais aussi vivement déconseillé d'arriver trop tôt. Avant les 10 min légales d'entrée, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

2.4 Une fois rentré dans les locaux scolaires, un enfant n'est autorisé à en sortir qu'à partir des heures légales de sorties. Les enfants de maternelle ne seront confiés qu'à une personne responsable connue.

Un enfant de maternelle est normalement repris par ses parents, dans le cas où une tierce personne viendrait le chercher, les parents devront au préalable avoir écrit et signé une autorisation désignant cette personne nominativement.

La directrice ou l'enseignante de maternelle concernée sont habilitées à demander à ce que cette tierce personne leur soit auparavant présentée.

2.5 Les enfants de Maternelle doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur des locaux et l'adulte qui les prend en charge doit pouvoir constater leur entrée.

2.6 Si un enfant doit quitter l'école pour une raison particulière, avant la fin des classes, une demande écrite, motivée et signée doit être faite par les parents à l'enseignant concerné.

2.7 Les enfants de Maternelle ne doivent pas apporter de jouets à l'école, l'école en étant dotée. Les jeux apportés par les enfants d'élémentaire sont sous leur entière responsabilité.

ART 3 – ABSENCES

3.1 Les absences pour maladies doivent être signalées par ses parents **le jour même sur la boîte mail professionnelle de l'enseignante de l'élève.**

Une absence non motivée de plus de 4 demi-journées à suivre par mois est obligatoirement signalée à l'Inspecteur de circonscription qui fait suivre par voie hiérarchique à la directrice Académique qui avisera des mesures nécessaires.

3.2 L'inscription à l'école maternelle est obligatoire dès l'âge de trois ans. Un aménagement concernant une ou plusieurs après-midis d'absence pourra être envisagé en concertation entre la famille, l'enseignante de la classe et la directrice de l'école. Cet aménagement sera validé par l'Inspecteur de circonscription.

3.3 Une absence qui se prolonge sans raison valable ou sans que la directrice ou l'enseignante concernée en ait été informée par les parents peut entraîner la radiation de l'enfant.

ART 4 – SANTE / HYGIENE

4.1 Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté. Ils ne doivent pas être porteurs de parasites.

4.2 **La prise de médicaments, ponctuelle et exceptionnelle,** à l'école doit se faire selon la procédure suivante:

- une demande écrite des parents doit être faite ;
- un double de l'ordonnance du médecin en cours de validité doit être fourni ainsi que le mode d'administration des médicaments ;
- les médicaments doivent être remis à l'enseignant afin qu'il puisse les ranger dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants. **Aucun médicament ne doit être mis dans un cartable.**

Pour les enfants atteints de maladie de longue durée, un protocole sera établi avec le médecin scolaire.

4.3 Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux scolaires.

4.4 Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus).

ART 5 - COMPORTEMENT DES ENFANTS ET DES ADULTES

5.1 Les enfants, comme les adultes, doivent respecter les espaces extérieurs, les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition.

5.2 Un comportement éco-citoyen est demandé à chaque enfant et adulte fréquentant l'école. L'école est un lieu où la notion de développement durable est mise en avant ; le tri y est donc effectué et des gestes simples concernant le respect de la planète seront demandés à chacun : extinction des lumières, fermeture des portes l'hiver, utilisation raisonnée de l'eau.

5.3 Chacun doit assurer le rangement de son propre matériel et, de concert, le rangement du matériel collectif de travail ou de jeu utilisé.

Bien entendu, en Maternelle, cette participation au rangement est graduelle, en fonction de l'âge de chacun.

5.4 Les enfants ne doivent pas apporter à l'école des objets dangereux en soi ou qui pourraient facilement le devenir.

En cas de doute sur le danger que peut représenter un objet, ils doivent demander au directeur ou à un

des enseignants si l'introduction de l'objet est possible ou non.

5.5 Les échanges ou dons d'objets personnels se pratiquent assez souvent chez certains enfants.

En cas de différend (un enfant qui revient sur sa décision), la confirmation ou l'annulation de l'échange ou du don sera prononcée par l'enseignant qui a l'enfant sous sa garde, car il importe que les enfants apprennent, petit à petit, à assurer la responsabilité de leurs actes.

5.6 En tout état de cause, l'école ne peut être considérée comme responsable des pertes ou disparitions des objets apportés par les enfants.

5.7 Pendant les temps de détente, les enfants ne doivent fréquenter que les lieux autorisés et ne pratiquer, en fonction de ces lieux, que les jeux permis.

5.8 Les enfants comme leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à toute personne appelée à intervenir à l'école (enseignants, ATSEM, assistant d'éducation...), à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

De même, ceux-ci doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui traduirait, de leur part, indifférence ou mépris à l'égard des enfants ou de leurs familles.

L'école est un lieu où s'affirme l'égalité de tous les êtres humains : la communauté éducative fera preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme, ainsi que tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, et tout propos portant atteinte à la personne.

5.9 Les familles doivent utiliser les places de stationnement prévues aux abords de l'école et ne pas emprunter l'espace gravillonné devant le portail principal (panneaux « sens interdit » le signalant).

5.10 « Afin de garantir un environnement scolaire sécurisé et propice aux apprentissages, l'utilisation d'objets connectés et de dispositifs de géolocalisation (tels que les téléphones, montres connectées, traceurs GPS, AirTags, balises Bluetooth, etc.) est strictement interdite au sein de l'établissement pour les motifs suivants :

- Protection de la vie privée : Ces dispositifs peuvent collecter ou transmettre des données personnelles sans contrôle, portant atteinte à la confidentialité des élèves et du personnel.
- Préservation du climat scolaire : L'utilisation d'objets connectés peut perturber l'attention des élèves et nuire au bon déroulement des activités pédagogiques.
- Risque de détournement : La présence de traceurs GPS expose les enfants à des risques de surveillance non consentie ou de mauvaise utilisation par des tiers.

Tout objet connecté ou traceur GPS découvert dans l'enceinte de l'école sera immédiatement confisqué et restitué aux parents ou responsables légaux. Cependant en cas de récidive, le dispositif découvert ne sera restitué qu'en fin d'année scolaire.

De la même façon, toute captation et publication d'image et de sons (films, photo, audio) faites dans l'enceinte de l'école par les familles est interdite ou devra avoir fait l'objet d'une demande préalable.

ART 6 - SANCTIONS EVENTUELLES

6.1 Les manquements au présent Règlement Intérieur de l'école sont portés à la connaissance des parents et peuvent donner lieu aux sanctions suivantes :

- Réprimandes.
- Interdiction momentanée de l'usage de certains matériels ou de la pratique de certains jeux si ces matériels ou ces jeux ne sont pas utilisés ou pratiqués correctement par l'enfant.
- Isolement momentané (et sous surveillance).
- Réparation, dans la mesure du possible, des dommages causés au matériel, au mobilier, aux locaux ou aux espaces extérieurs.
- Au cas où la réparation ne serait pas possible, un travail utile à l'école peut, en remplacement, être demandé à l'enfant (peine de substitution).

ATTENTION : les dommages causés, importants ou non, engagent toujours la responsabilité civile des parents et les assurances ne couvrent pas toujours les dommages causés, volontairement ou non, en contradiction avec le Règlement de l'ÉCOLE. En conséquence, en cas de dommages, la responsabilité des parents se trouve

chaque fois engagée, s'il n'y a pas eu par ailleurs défaut de surveillance.

En cas de manquements graves et répétés, le changement d'école peut être décidé par l'Inspecteur de Circonscription.

6.2 Pour tout manquement d'un adulte ou d'un enfant au présent Règlement Intérieur de l'école un conseil des maîtres extraordinaire se réunira. La famille sera alors avisée de la décision du conseil.

3 - Résultats des élections

Nombre d'électeurs inscrits : 236

Nombre de votants : 101

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages valablement exprimés : 95

Nombre de sièges à pourvoir : 7 titulaires et 7 suppléants

Sièges pourvus : 7 titulaires

Taux de participation : 42.8%

La liste qui a été présentée a donc été élue à l'unanimité. Tous les sièges de titulaires ont été pourvus.

Cette année pour la première fois un vote électronique a été proposé aux familles. La participation a un peu baissé par rapport à l'année dernière mais sans que cela soit réellement significatif : 2024 : 44.8%, 2023 : 50.94%, 2022 : 40.29% ; 2021 : 42.61% ; 2020 : 39.08% ; 2019 : 34%. Les enseignantes se félicitent de la possibilité d'avoir pu utiliser un outil permettant l'organisation d'un vote électronique qui a simplifié l'organisation des élections.

Rémi Guillemain : La ville d'Angers a expérimenté la possibilité de voter par voie électronique sur quelques écoles. Les écoles mettaient à disposition un poste informatique pour permettre aux familles de voter.

4 – Sécurité des locaux : Compte-rendu des premiers exercices sécurité

La première évacuation incendie s'est déroulée le lundi 15/09 à 15h48.

Toutes les classes se sont dirigées vers les points de rassemblement prévus dans le calme et en respectant les consignes d'évacuation. Cet exercice s'est très bien passé. Les élèves de la classe de CM2 étaient absents.

Le premier exercice de sécurité : Plan Particulier de Mise en Sûreté "intrusion" a eu lieu le vendredi 17 octobre à 14h50. Cet exercice fait partie des exercices obligatoires au même titre que les exercices d'alerte incendie par exemple. Il s'agissait, d'un exercice visant à savoir réagir en cas d'intrusion d'une personne malveillante dans les locaux. Les enfants devaient se réfugier sans bruit dans leur classe ou dans le dortoir attenant. Toutes les portes devaient être fermées et leur accès bloqué. Pour les maternelles, cet exercice a été présenté sous forme de jeu. Cet exercice a pour but d'apprendre à réagir de manière automatique dans le cas d'un danger avéré.

Des observations ont été transmises à la municipalité pour qu'elles soient levées, notamment concernant le signal émis.

5– Projets pédagogiques pour l'année

Les élèves de CE2 ont déjà pu profiter de 3 séances de découverte de l'équitation au poney club de Saint Sylvain d'Anjou. L'équipe enseignante organise ce projet pour les élèves de CE2 de l'école pour travailler sur les compétences suivantes :

Affectives : contrôler ses émotions, prendre confiance ou maîtriser son excès de confiance.

Sociales : s'adapter aux règles de sécurité, respecter ses camarades, les adultes, les animaux et l'environnement et coopérer avec ses camarades.

Motrices : avancer, s'arrêter, tourner, accélérer.

Langagières : acquérir un vocabulaire spécifique.

Mme Grall explique que cette activité permet à chacun des élèves de travailler sur ses émotions et sa confiance en soi.

Comme indiqué dans le projet d'école, plusieurs partenariats avec des associations sportives sont, cette année encore, envisagés par les enseignantes de l'école ; et, notamment avec l'association de Judo de la commune.

Le projet d'accueil d'une assistante anglophone est reconduit pour cette année. L'école accueille depuis peu Jessica, étudiante anglaise qui interviendra dans les classes. Ce projet a pour objectif pédagogique de contribuer à renforcer les interactions en langue étrangère et apporter un modèle phonologique et un ancrage culturel authentiques pour les élèves.

·Les classes de MS-GS, GS-CP, CE1-CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié d'une visite commentée du parcours Nov'Art. L'équipe enseignante remercie le service culturel de la mairie pour la qualité de ces animations qui permettent aux élèves de découvrir des œuvres d'art dans un contexte local et singulier.

·Les séances de piscine sont programmées pour les élèves de CP et de CE1 du 8 décembre au 13 mars, à la piscine « Couzéo » de Beaucouzé. Cette année également, les élèves bénéficieront de 10 séances par enfant.

Tarifification : 169€ / séances / classes sur la base d'un cycle de 10 séances + 187€ de transport par séance. Ces séances concernent les 25 élèves de CP et les 17 élèves de CE1.

Le mardi 14 octobre, les classes de GS-CP et CE1-CE2 ont assisté à la représentation de la pièce "Va falloir toujours toujours", par la Compagnie La Parenthèse et Le Petit Théâtre de Sherbrooke, au THV (St Barthélémy d'Anjou). Il s'agit d'un spectacle mêlant danse et théâtre, parfois absurde, parfois drôle, parfois sensible, nous invitant à une réflexion sur la performance, le vivre ensemble et nos rôles respectifs dans la famille.

Toutes les classes ont participé à La Grande Lessive, les 16 et 17 octobre, et exposé les oeuvres des élèves sur le thème "Nuit et Jour, réfléchir les lumières".

Les classes de CM1 et de CM2 ont participé à la journée de la Démocratie le vendredi 19 septembre avec les 3 autres écoles de la commune. Les élèves ont d'abord chanté la Marseillaise avant de participer à différents ateliers animés par la mairie et les services enfance-jeunesse, un député, un ancien sénateur, un conseiller régional et un conseiller départemental. M. Guillemin regrette de ne pas avoir été informé de la tenue de cette journée.

Le lundi 13 octobre (CM1) et le jeudi 16 (CM2) : les élèves ont participé à différents ateliers sur la piste routière de la Baumette à Angers : atelier angles morts avec le bus, rappel des grandes familles de panneaux, atelier maniabilité et atelier sur la piste routière. Cette sortie a lieu tous les 2 ans et est complémentaire des séances de vélo menées l'an dernier afin de préparer le savoir rouler à vélo. Cette sortie a permis également de faire une sensibilisation auprès des CM2 qui prendront le bus l'année prochaine pour se rendre au collège.

Chaque classe a monté ou est en train de monter un projet de sortie(s) ou d'intervention(s) avec sa classe (projets présentés lors des réunions de rentrée organisées par chaque enseignante ainsi que lors de l'Assemblée Générale de l'Association de Parents d'Eleves).

Le montant total subventionné par l'Association de parents d'élèves cette année s'élèvera à 4500€. Pour rappel, la mairie accorde à l'APE une subvention de 25€ par élève et par an, soit pour cette année 4275€.

6- Evaluations nationales

Voir document ci-joint.

Seuil 1 (Groupe à besoins)
Seuil 2 (Groupe fragile)
Seuil 3 (Groupe satisfaisant)

Compréhension de l'oral Comprendre un message oral	Test spécifique de compréhension de l'écrit Comprendre un texte	Étude de la langue Se repérer dans une phrase et identifier sa composition	Étude de la langue Maîtriser l'orthographe	Test spécifique en étude de la langue - lexique Comprendre et mobiliser le lexique	Fluence Lire un texte à voix haute	Test spécifique en automatismes Mobiliser directement des procédures et des connaissances	Test spécifique en résolution de problèmes Résoudre des problèmes en utilisant des nombres et des grandeurs	Espace et géométrie Connaître et utiliser des notions de géométrie	Grandeurs et mesures Connaître des grandeurs et utiliser des unités de mesure	Nombres et calculs Connaître les nombres et les utiliser dans des calculs

L'équipe enseignante a effectué une analyse approfondie des résultats de ces évaluations en conseil des maîtresses. Il s'agit de prendre en compte les résultats dans leur pratique pour l'année en cours mais également en essayant d'agir en amont pour les cohortes à venir.

Voici quelques observations suite à ce temps d'analyse :

En CP, les points à améliorer en Français sont la compréhension orale et la reconnaissance des lettres dans les différentes écritures. Ces domaines, déjà travaillés en GS, feront l'objet d'un plus grand travail et de modalités d'apprentissage plus variées. Si on compare les résultats de l'école aux résultats de la circonscription, cet item est également fortement chuté. Pour les Mathématiques, c'est la géométrie (reproduire un assemblage) qui a principalement posé problème. Les enseignantes de cycle 1 travailleront sur l'élaboration d'une programmation de cycle reprenant notamment des situations de jeu (du portrait, de kim, des familles, tangram), des activités d'assemblage, (mosaïques, pavages, constructions en papier, etc...) pour manipuler des objets et utiliser leurs propriétés.

En CE1, en mathématiques, il va falloir axer le travail sur la résolution de problèmes et la numération notamment en ce qui concerne la lecture et l'écriture des nombres entiers sans oublier leur placement sur ligne graduée. Le groupe est plutôt à l'aise en géométrie. Un travail de remédiation spécifique sera mis en place pour un petit groupe d'élèves qui est davantage en difficultés en mathématiques.

En français, les élèves ont globalement des bases solides du point de vue de la compréhension des mots ou d'un texte. Cependant, la lecture à voix haute de mots et de textes reste un point crucial à travailler car la vitesse de lecture est insuffisante. Un travail approfondi sur la fluence sera nécessaire afin de permettre à chacun d'améliorer son efficacité en lecture. Si on compare les résultats de l'école aux résultats de la circonscription, cet item est également fortement chuté.

En CE2, en français, la lecture orale est un point fort de ce groupe. Les élèves comprennent globalement bien ce qu'ils lisent ou entendent.

Les points à améliorer concernent la partie étude de la langue, où l'on peut noter que les notions ne sont pas encore installées chez la plupart des élèves. Cela nécessite de poursuivre le travail fait en CE1 notamment au cours des dictées quotidiennes réflexives et d'exercices de systématisation, jeux...

En mathématiques, la numération apparaît comme un domaine solide pour le groupe avec une vigilance à avoir sur sa compréhension fine et sur le placement sur une ligne graduée.

Pour ce qui est du calcul, les élèves montrent des difficultés dans l'ensemble du domaine que ce soit dans les additions et additions à trous de petits nombres ou les calculs posés en colonnes (soustractions) ainsi que dans les additions en ligne.

Le lien additions à trous/soustractions, le fait de savoir verbaliser les différentes procédures de calcul, et l'automatisation des procédures seront retravaillés de façon appuyée.

En CM1, Les élèves montrent une bonne capacité à écrire et à utiliser les nombres entiers. En compréhension orale, ils savent écouter un texte lu par l'enseignante et restituer les informations principales. Lors de la lecture silencieuse, la majorité des élèves parvient à comprendre le sens global d'un texte lu seul et à répondre correctement aux questions explicites (plus de difficultés sur les questions implicites)

Les axes d'amélioration sont donc les suivants : renforcer le travail sur la lecture implicite. La fluence de lecture est un point à renforcer pour ce groupe : mise en place de séances régulières de lecture fluence (lecture chronométrée, relectures successives, travail sur la prosodie en atelier).

En résolution de problème, les élèves ont tendance à répondre sans faire de schéma, il y a eu également beaucoup d'erreurs dues à des erreurs de calcul.

Les axes d'amélioration sont donc les suivants : Poursuivre le travail sur la schématisation, favoriser la verbalisation de la démarche : que cherche-t-on ? que sait-on ? Insister sur la vérification de la vraisemblance du résultat.

En calcul mental, les résultats restent trop justes malgré un travail régulier l'an dernier. Beaucoup d'élèves cherchent encore leurs résultats ou les confondent ce qui ralentit l'exécution des calculs. Si on compare les résultats de l'école aux résultats de la circonscription, cet item est ceci étant finalement moins chuté que sur la circonscription.

Les axes d'amélioration sont donc les suivants : Revoir régulièrement les tables de X sous forme ludique : jeux, quizz, défis chronométrés, utilisation des outils numériques pour s'entraîner. Insister sur le lien entre x et : . Proposer de manière régulière des entraînements pour automatiser les procédures. Les techniques

opératoires sont à entraîner régulièrement pour devenir automatiques. Là encore, vérifier la vraisemblance des résultats par estimation est un point à travailler.

En CM2, les résultats sont très satisfaisants que ce soit en mathématiques comme en français. Deux points nécessitent une vigilance particulière en mathématiques : la mémorisation des faits numériques (L'épreuve chronométrée sur 1 minute portait essentiellement sur les tables de multiplication dont celles plus complexes de 7, 8 et 9) et la résolution de problèmes. On remarque cependant, si on compare les résultats d'une même cohorte, une bonne progression sur ces deux points entre le CM2 et la 6^{ème}. En effet les résultats des évaluations 6^{ème} des élèves du Collège public de Seiches sur le Loir le montrent. En français, en CM2, ce sont les compétences en grammaire et la lecture à haute-voix sur lesquelles on peut axer l'amélioration. Cette faiblesse en étude de la langue et en particulier en grammaire se retrouve dans les résultats de 6^{ème}. Les résultats de 6^{ème} montrent également une faiblesse en lexique et en orthographe. Il sera nécessaire de renforcer le travail sur ce point par le biais des rituels du jour, de la dictée quotidienne... En revanche, la progression en lecture à haute voix est notable entre le CM2 et la 6^{ème}.

D'une manière globale en analysant les évaluations sur l'ensemble de l'école et en les confrontant avec nos observations en classe, nous nous questionnons sur le problème de la précipitation dans la réalisation des tâches et la compréhension complète des consignes. Cela nous semble être un axe d'amélioration à corrélérer avec la posture d'élève et les attendus en classe. Il ne s'agit pas de faire du remplissage mais d'apprendre à se questionner et à raisonner. C'est un travail à engager dès les plus petites classes.

7- Budget supplémentaire : Nouveaux programmes

De nouveaux programmes sont parus pour l'ensemble des niveaux de l'école primaire. Tous les manuels (méthodes français et mathématiques) sont à racheter pour toutes les classes. Cela demande un budget important pour chacune des classes. Chaque manuel coûte entre 10 et 15 € (nous travaillons en général avec un manuel pour deux élèves), ainsi qu'un guide du maître associé (entre 50 et 80€). Coût estimé pour l'école : 300€ par classe élémentaire, soit 1500€.

8- Question des parents d'élèves

- Exercice intrusion du vendredi 17 octobre : Celui-ci s'est déroulé pendant la fin de sieste des maternelles, créant quelques déconvenues pour certains enfants (impossibilité à s'endormir ou réveil en sursaut quand l'alarme s'est déclenchée). Est-il possible d'envisager cet exercice sur une autre plage horaire qui serait certainement mieux vécue par les enfants. L'exercice peut-il être également expliqué en amont aux enfants ? Notre fille a eu une peur panique lorsque l'alarme s'est déclenchée en pleurant sous la table, pensant que l'exercice était réel. La maîtresse a pu la rassurer en constatant l'état de panique dans laquelle elle se trouvait. Est-ce une commande de l'éducation nationale de ne pas informer les enfants en amont ?

L'exercice intrusion a eu lieu à 14h50. La sieste des maternelles était donc terminée. Nous nous devons d'organiser ce genre d'exercices sur tous les temps de l'école (que ce soit des exercices incendies ou PPMS) afin de pouvoir « parer » à toutes les organisations. L'objectif est d'aboutir lors des exercices, grâce à des entraînements progressifs et réguliers, à la connaissance immédiate de la conduite à tenir en cas de danger. Avant le CP, il n'est pas nécessaire d'explicitier les raisons des exercices PPMS intrusion/attentat, de façon à ne pas générer d'angoisses. A partir du CP, les enseignantes expliquent la raison de ces exercices sans rentrer dans les détails afin de ne pas générer d'angoisses inutiles. Ces exercices sont au nombre de deux par an pour l'exercice PPMS et 2 également pour les exercices incendies. Cette répétition a pour but de « normaliser » ces exercices qui ne sont plus par la suite source d'inquiétudes pour les enfants. La communication vers les familles pour les prévenir de ces exercices a également pour objectif d'accompagner au mieux les retours que les enfants pourraient ensuite faire. Pour cette fois, les enfants étaient prévenus de l'exercice.

- Plusieurs familles font remonter des incivilités récurrentes et problématiques concernant les aires de stationnement dédiées à l'école : Vitesse excessive, Place de parking handicapé occupée par des véhicules non-équipés du logo correspondant, Stationnement gênant, Non-respect de la priorité aux piétons sur le parking, Non-respect des places délimitées sur le parking de la salle des loisirs notamment au bout de

l'accès piéton qui longe le stade de football, Mauvais état du parking rue des écoliers, qui l'hiver est rendu impraticable : goudronnage, aménagement de l'espace ?

Mme Fleury demande si un marquage au sol (croix) pourrait être envisagé pour régler le problème des emplacements non délimités et sécuriser le chemin piétonnier. Mme Le Bris-Voinot va voir pour que les services techniques fassent des peintures pour répondre à cette question.

Mme Le Bris-Voinot va demander à ce que ce parking soit mieux entretenu mais son goudronnage n'est pas prévu budgétairement. Le problème des incivilités est récurrent et questionne puisque tous les utilisateurs sont des parents d'élèves.

- La date de retour de congé maladie de Maryline Audureau et les modalités de sa reprise sont-elles connues?

Non, pour l'instant Mme Audureau est en arrêt prolongé jusqu'à la fin de l'année.

- Est-ce une maîtresse titulaire en classe de PS /MS?

Mme Bellanger a été nommée à titre provisoire sur le poste de PS-MS. Mme Léciagueçahar en arrêt pour l'année est toujours titulaire du poste.

-Est ce qu'il est prévu des séances pour expliquer le harcèlement scolaire ?

Pour rappel, l'école est engagée depuis 2022 autour du dispositif PHARE qui implique notamment dans le 1er degré la prise en compte des 5 piliers :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
2. Former une communauté protectrice autour des élèves ;
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
4. Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme ;
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Un point spécifique y est dédié dans notre projet d'école :

PROJET D'ECOLE – BIEN-ÊTRE / FAIRE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS UN OBJECTIF PARTAGE			
<input checked="" type="checkbox"/>	Axe 1	<i>Agir sur l'aménagement du temps, des espaces et des organisations pour améliorer les conditions de travail.</i>	
<input type="checkbox"/>	Axe 2	<i>Promouvoir la santé et la pratique sportive en toute sécurité.</i>	
<input type="checkbox"/>	Axe 3	<i>Construire ensemble un environnement propice à l'épanouissement de chacun.</i>	
Objectif n° 1 : Développer des lieux qui favorisent les apprentissages, le travail et la vie collective			
Nos constats			
Développer des lieux qui favorisent les apprentissages, le travail et la vie collective favorise un climat scolaire serein et des relations épanouies entre les élèves. Il est important de créer des espaces de parole pour verbaliser les conflits éventuels entre les élèves.			
PROJET			
Les améliorations recherchées	Les indicateurs pour l'évaluation	Les actions retenues	...en lien avec
S'interroger davantage sur nos pratiques dans le cadre de l'égalité filles/garçons. Développer sur toute l'école le dialogue entre les élèves comme moyen de désamorcer les conflits. Développer la bienveillance, l'empathie envers les autres.	Aisance orale des élèves quel que soit leur sexe. Fréquence des conflits notamment sur la cour de récréation. Moins d'élèves isolés dans la cour d'école.	Distribution équitable de la parole en classe. Mise en place de la pratique du « message clair » dès la MS. Conseil d'élèves dans chaque classe permettant la verbalisation des conflits. Nommer des élèves médiateurs sur les temps de récréation (bien identifiés par un chasuble de couleur) Tutorat des plus grands vis-à-vis des plus petits (respect du planning des jeux de cour). Banc de l'amitié : s'y assoit celui qui n'est pas intégré à un groupe de jeu et qui a envie de trouver des amis. Ce banc permet aux élèves timides ou esseulés pendant la récréation de ne pas le rester trop longtemps. Il permet de connecter les élèves afin que personne ne se sente en marge et fonctionne sur le principe de vigilance de tous pour ceux qui y sont assis. Cela permet de travailler à favoriser des amitiés plus inclusives entre les élèves.	<input checked="" type="checkbox"/> le programme pHARe

Les problèmes de harcèlement scolaire sont abordés dans le cadre de l'EMC (Education Morale et Civique) et fait, dans toutes les classes l'objets de séances spécifiques ou transversales.

Une boîte spécifique a été mise en place au niveau du périscolaire pour recueillir par écrit de façon anonyme la parole des élèves qui le souhaitent.



1^{er} DEGRÉ : PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

RÉVÉLATION DE LA SITUATION

→ Par qui ?

- ✓ Par l'élève victime ou témoin, la famille ou un adulte de l'établissement

→ Comment ?

- ✓ **Au sein de l'école** : auprès du directeur ou d'un enseignant
- ✓ **Via un canal de signalement extérieur à l'école** (3018, ligne académique, courrier, etc.) : relais auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) par le référent harcèlement départemental

→ Que faire ?

- ✓ **Accueil de l'élève victime** : écouter (ressentis et faits), assurer de la prise en charge de la situation par les adultes de l'école
- ✓ **Mise en place de mesures de protection** : renforcer la vigilance de toute la communauté, nommer un adulte référent, mobiliser les élèves proches de la victime
- ✓ **Échanges avec les parents de l'élève victime** : informer, soutenir, assurer de la protection de leur enfant
- ✓ **Information des parents des élèves impliqués** dans la situation, notamment de leurs moyens d'action auprès du 3018 en cas de cyberharcèlement.

PRISE EN CHARGE DE LA SITUATION

→ En cas de harcèlement ou de cyberharcèlement

Mise en place de la **procédure harcèlement** par l'IEN et le directeur d'école

- ✓ **Signalement de la situation** :
 - dans Faits établissement (niveau 2)
 - au procureur de la République en cas de harcèlement grave et persistant (article 40 du Code de procédure pénale)
- ✓ **Mesures de traitement immédiat de la situation** :
 - Rencontres avec l'élève victime, le ou les témoins, le ou les auteurs, les familles des élèves concernés
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires

- ✓ En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité et la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur**
- ✓ **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés par les équipes pédagogiques et/ou les conseillers pédagogiques de circonscription, vigilance de l'ensemble des équipes
- ✓ **Mise en place d'actions spécifiques** auprès des classes concernées, voire de l'école



Une journalisation des faits par le directeur d'école permettra une traçabilité et un suivi de toutes les actions entreprises jusqu'à la résolution de la situation.

- Suite aux différents remplaçants qui sont intervenus pour les CP CE1 en N-1, est ce qu'il y a plus d'élèves en difficulté en CE2 par rapport aux années précédentes ?

Il n'est pas possible de comparer les élèves et les niveaux de classe en prenant en compte un indicateur comme celui-ci. Les cohortes se suivent et ne « se ressemblent pas » et il est difficile de les comparer. Concernant le niveau de ces élèves et les potentielles lacunes qui pourraient découler des nombreux remplaçants présents l'année dernière, l'équipe enseignante tient à rappeler comme indiqué lors du dernier conseil d'école que les enseignantes se sont attachées à faire du lien entre les remplaçants pour que les élèves de cette classe continuent de progresser. Sébastien Desnos a été affecté sur la classe à partir du 27 avril. Il s'est alors attaché à avancer dans le programme et consolider les acquis des élèves. Il a reçu les familles pour un point individuel et a fait régulièrement un point avec les enseignantes des autres classes concernant l'avancée du programme pour une continuité optimale cette année.

- Comment fonctionne la nouvelle chaufferie ? Quel retour sur investissement la mairie espère t-elle ?

La chaufferie a été mise en marche la seconde semaine des vacances de la Toussaint. Pour l'instant, elle n'est pas complètement opérationnelle, les travaux ne sont pas terminés. Ils doivent s'achever d'ici moins d'un mois. Ceci étant, les radiateurs fonctionnent, il n'est juste pas possible de régler les thermostats pour l'heure. Les travaux doivent s'achever dans les prochaines semaines.

Il est difficile de parler d'un retour sur investissement, financier. Mais, la qualité de chauffage devrait être meilleure.

- A plusieurs reprises, ma fille est revenue avec des livres qui n'étaient pas vraiment adaptés à son âge (6 ans et demi), empruntant notamment des BD pré-adolescence/adolescence, abordant de fait des sujets pour un public plus âgé (amour, dispute...). Y a-t-il un regard sur les livres empruntés par les enfants, notamment l'âge minimum recommandé pour la lecture du livre ?

Normalement, c'est effectivement le cas. Les enseignantes seront davantage vigilantes à ce sujet.

- Un système de tickets pour aller aux toilettes lors des récréations est à priori en place. Ce fonctionnement peut-il être détaillé ?

Les toilettes des maternelles en mode open space interroge une famille, notamment le soir quand les parents récupèrent leurs enfants au périscolaire et parfois passent par les toilettes pour accéder à la cour.

Un système de tickets a été effectivement mis en place depuis la rentrée en élémentaire. L'équipe enseignante a été confrontée l'année dernière à des problématiques sur cet espace (détérioration du matériel notamment). Les enfants peuvent donc aller aux toilettes dès la sortie de la classe et en rentrant. Pendant la récréation, ils ne sont pas autorisés à rentrer dans les locaux à moins d'avoir demandé un ticket pour accéder aux toilettes. Cela permet de réguler le nombre d'enfants présents en même temps dans les toilettes. Les enseignantes sont très satisfaites de ce nouveau fonctionnement.

Concernant les toilettes de l'ancien bâtiment maternel et le passage occasionnel des familles par cet espace : il va être repensé par les services de l'accueil périscolaire et va faire l'objet d'une communication de la directrice des services périscolaires. L'accès se fera désormais par le portail extérieur donnant sur la cour de récréation.

- Quel est le nombre d'AESH actuellement ? En cas d'AESH supplémentaires octroyés suite à une décision du Tribunal Administratif, l'AESH sera-t-elle affectée nominativement pour un élève ?

Le 29 août dernier, le PIAL (Pole inclusif d'accompagnement localisé), nommaient Tatiana Dagnet (24 heures) et Pascal Colineau (12 heures) comme AESH sur l'école pour accompagner 5 enfants sur les 8 concernés par un accompagnement. (soit 36 heures sur les 73 heures notifiées). Le jeudi 9 octobre, Mme Manuela Brunet a été nommée sur l'école pour 12 heures supplémentaires permettant ainsi de prioriser l'accompagnement des 3 enfants qui ne l'avaient pas été jusque-là (directive du PIAL). A ce jour donc, 48 heures sur 73 sont donc pourvues.

Un recrutement (contrat de 24 heures) est en cours actuellement, les heures seront attribuées à l'école de Soucelles.

La séance est levée à 21h30